Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 10

Rubrik: Questions et réponses

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pouvait, à ce moment, administrer aux abeilles un produit de remplacement adéquat, elles continueraient l'élevage au lieu d'essaimer.

La Belgique Apicole.

DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

Titre : La désensibilisation aux piqûres d'abeilles par des injections intracutanées d'extrait total d'abeilles.
(Desensitization to bee stings by intracutaneous injections of whole bee extract.)

Auteur : Dr David Ordmann (Institut de Recherches Médicales d'Afrique du Sud, Johannesburg).

Référence : British Medical Journal 1958, No 5098, p. 352-354.

Résumé : L'auteur de cette publication a suivi, en Afrique du Sud, *un certain nombre de patients dont l'état de santé s'aggravait progressivement après chaque nouvelle piqûre d'abeille, en sorte que leur vie était parfois réellement menacée.*

Il a fait appel à la technique bien connue de la « désensibilisation progressive » ; il a tout d'abord préparé un extrait total d'abeilles. A cet effet, plusieurs centaines d'abeilles vivantes furent tuées au chloroforme, puis lavées et finement écrasées dans un mortier avec un diluant spécial, et le tout très soigneusement filtré.

Cet extrait liquide total d'abeilles fut standardisé et injecté très lentement à doses progressivement croissantes par voie intracutanée après que l'on eut testé tout d'abord la sensibilité de chaque sujet.

En deux à trois mois de traitement, il était généralement possible d'obtenir une parfaite désensibilisation au venin d'abeille.

Dans 19 cas sur 21, les résultats obtenus par cette méthode de désensibilisation progressive ont été remarquables, en permettant par la suite à tous les patients de supporter les piqûres d'abeilles sans être sérieusement incommodés.

Communiqué par J. C. Bosset.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Pour débuter en apiculture, dois-je me procurer une ou deux ou plusieurs colonies ?

Quel genre de ruches dois-je adopter ; la ruche Dadaut type ou la Dadaut Blatt ?

Qu'en pensez-vous : faut-il acheter des colonies d'occasion, lors d'une vente, ou vaut-il mieux débuter avec du matériel neuf ?

Ne sachant rien ou fort peu de chose du domaine des abeilles, j'ai besoin d'être renseigné, car je désire installer quelques ruches dans ma propriété. Seriez-vous assez aimable pour me renseigner ?

Réponses. 1. Comme vous me dites que vous ne connaissez que peu de choses du domaine des abeilles, je vous conseille tout d'abord de vous procurer un manuel qui vous instruira et qui vous servira de guide pour devenir apiculteur. Comme vous avez eu l'occasion de lire notre Journal, faites vous recevoir d'une section de notre Société romande d'Apiculture. Vous recevrez régulièrement le Journal suisse d'apiculture. Mois après mois, vous aurez l'occasion de vous pénétrer des « Conseils aux débutants ». Cette rubrique de notre organe corporatif est très appréciée, non seulement par ceux qui débutent en apiculture, mais aussi par un grand nombre de vieux praticiens.

2. Quant au nombre de ruches à vous procurer, je pense qu'il faut commencer modestement. Une ou deux colonies suffisent à vous familiariser avec les abeilles. Comme vous avez un voisin apiculteur, approchez-vous de lui, demandez-lui conseil. Voyez comment il s'y prend pour visiter une colonie.

3. Vous me demandez quel système de ruche il faut adopter. Le système le plus courant en Suisse romande, c'est la Dadaut Blatt, aussi je vous conseille d'adopter cette ruche ; elle est facile à manier.

Je ne vous conseille pas d'acheter du matériel d'occasion. Vous aurez plus de plaisir à manier du matériel neuf. Le matériel d'occasion peut être excellent, mais pour ne pas être dupé, il faut être connaisseur et apiculteur.

4. Comme vous désirez installer quelques ruches dans votre propriété, vous ferez en sorte qu'elles soient placées de façon à ne gêner en aucune façon vos propriétaires voisins.

Pour ce qui concerne le canton de Vaud, seule la loi du 5 septembre 1933 sur les routes et celle du 12 décembre 1951 interdisent de placer des ruches à moins de 15 mètres des routes et autres voies publiques.

Enfin, la loi du 5 février 1951 sur la police des constructions, dans son règlement d'application, prévoit que l'exploitation en grand dans les agglomérations de bâtiments ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la municipalité.

A. Valet.